

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 19 mai 2021 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

21/032/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Modification du règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs.

Monsieur le Maire du 6^{ème} secteur soumet au conseil des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements le rapport suivant :

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'actualisation du règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs.

La Mairie de Secteur est responsable du bon fonctionnement sur son territoire de cinq structures d'accueil de type ACM :

EQUIPEMENTS
Barasse
Grande Bastide Cazaulx
Montolivet
Rosière
Saint Marcel

Nous avons souhaité offrir aux familles qui le souhaitent la possibilité de régler les prestations de l'ACM par carte bancaire. En effet, nos ACM seront prochainement tous

équipés de terminaux de paiement. Le règlement intérieur est donc mis à jour en ce sens et sa nouvelle présentation souligne les modalités du fonctionnement des ACM.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné à la modification du règlement intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs ci-annexé.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

Abstention Groupe Retrouvons Marseille

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 19 mai 2021